MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-444

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2015-349 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION, L'AGRANDISSEMENT, LA TRANSFORMATION ET LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, AGRICOLES, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par le soussigné, Jean Boucher, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 27 mars 2024, le Règlement portant le numéro 2024-444 intitulé « Règlement abrogeant le règlement 2015-349 établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 3 avril 2024.

Jean Boucher,
Directeur général et greffier-trésorier